

La direction de bpost et les partenaires sociaux ont conclu une convention collective de travail pour la période 2019-2020

Cet accord pose les fondements en vue d'une restauration de la confiance et de la poursuite des plans d'avenir pour bpost.

La direction de bpost et les partenaires sociaux sont parvenus à un accord. Celui-ci apporte une réponse positive aux demandes des collaborateurs et aux défis que doit relever bpost.

Les mesures visent principalement à accroître l'attractivité des fonctions sur le terrain, grâce à une hausse du pouvoir d'achat et à une approche concrète de la charge de travail. La direction confirme également le maintien de l'emploi au sein de l'entreprise.

Koen Van Gerven, CEO de bpost *« Ces dernières semaines ont été intenses pour bpost, mais aujourd'hui, nous présentons un plan concret et positif. Grâce à ce plan, nous restaurons la confiance, nous ramenons l'apaisement au sein de l'entreprise et nous travaillons ensemble à un avenir dans lequel bpost sera plus que jamais présent pour les collaborateurs, les clients et les citoyens. »*

La convention collective de travail (CCT) renferme toute une série d'accords portant, entre autres, sur le renforcement de l'attractivité du métier de facteur par le biais d'une amélioration du statut financier, de jours de vacances supplémentaires et de perspectives claires quant à l'évolution du paquet salarial.

La demande d'une amélioration du pouvoir d'achat de tous les collaborateurs a également été rencontrée.

De plus, l'accord contient un ensemble de mesures pour une approche concrète de la charge de travail sur le terrain. Pour y parvenir, des moyens supplémentaires sont mis en œuvre afin de répondre au pic de fin d'année et améliorer la situation dans les régions connaissant une pénurie de main-d'œuvre. L'accord prévoit de recruter 1.000 collaborateurs supplémentaires. Des comités de concertation spécifiques seront également créés pour répondre à la question des tournées difficiles.

Toutes les parties concernées partagent un même objectif à long terme, à savoir adapter l'organisation de bpost sur le terrain à l'évolution rapide des besoins des clients et des citoyens. Mais cette adaptation se fera toujours en concertation, dans le respect de tous les collaborateurs de bpost, que ce soit au sein des bureaux de poste, dans les centres de tri, ou au niveau de la distribution des lettres et paquets.

Koen Van Gerven : *« Je suis convaincu que bpost continuera à écrire une histoire forte, avec des produits et services adaptés aux besoins changeants des clients. Cette histoire deviendra réalité grâce aux collaborateurs. Nous traversons actuellement une période importante durant laquelle nous pouvons, en tant que bpost, faire la différence pour les clients et les citoyens. »*

La CCT 2019-2020 impactera la base de coûts de bpost à hauteur d'un montant estimé autour de 20 millions EUR sur base annuelle.

Un accord a été obtenu avec une majorité des 2/3 des partenaires sociaux. Les autres partenaires sociaux se sont engagés à le présenter favorablement en vue de sa ratification lors d'une prochaine commission paritaire.

